

EVALUATION : ATTENTION DANGER !

La campagne d'évaluation est en cours.

Depuis plusieurs années maintenant, le système de l'évaluation ne cesse de se transformer en un véritable outil de mise en compétition, de sélection pour les promotions, voire bientôt pour décider du niveau de rémunération en association avec les dispositions du RIFSEEP sans parler des conséquences possibles sur les affectations et mutations dans le style «bilan de compétences».

Le nouveau système ne fait plus de cadeaux !

Cette année, plus aucun agent ne peut bénéficier d'une réduction de cadence (sur la gestion 2017).

La DGAFP a fermement affirmé lors des négociations « PPCR » que tout le poids du « mérite » devait maintenant se porter sur les promotions (par tableaux d'avancement pour les promotions de grade, par la liste d'aptitude pour les changements de corps) et également sur les régimes indemnitaires par le biais du dispositif « RIFSEEP ».

Le poids de l'appréciation sur les avancements de grade

Pour l'élaboration des tableaux d'avancement au sein des catégories C et B, le tableau synoptique sera utilisé pour apprécier la valeur professionnelle des agents. Une seule croix en «insuffisant» au cours des trois dernières évaluations fera obstacle à la promotion.

Une ou plusieurs croix en « moyen » ne permettra pas non plus une promotion.

De plus, à compter de 2018 pour l'élaboration des tableaux d'avancement établis au titre de l'année 2019, une «mention particulière» sera portée pour les agents recrutés par la voie externe et classés depuis au moins trois ans au dernier échelon de leur grade de recrutement.

Les promotions par liste d'aptitude – C en B et B en A

Là également, le tableau synoptique prend de l'importance et les capacités de l'agent à exercer les fonctions de la catégorie supérieure feront l'objet en plus d'une cotation (Valeur 1: Aptitude non acquise / Valeur 2 : Aptitude en cours d'acquisition / Valeur 3 : Aptitude confirmée).

Les cotations des 5 dernières années seront prises en compte dans l'aide à la sélection avec évidemment d'autres critères tels que les comptes-rendus d'entretien professionnel eux-mêmes, l'aptitude à la mobilité fonctionnelle et géographique, le parcours professionnel, les acquis de l'expérience professionnelle...

Solidaires Finances Publiques a fermement condamné ce dispositif arbitraire mis en œuvre par l'administration, et s'est toujours opposé à ces dérèglementations préjudiciables aux agents de toutes catégories.

L'administration passe en force, mais nos élu-e-s seront toujours face à elle pour assurer la défense des personnels dans toutes les instances, notamment en CAP Locales et Nationales.

C'est pourquoi, aujourd'hui, le décryptage de l'évaluation de chacun est plus que jamais primordial pour vraiment analyser les termes du CREP, au niveau des acquis, du tableau synoptique, de l'appréciation littéraire.

Pour vous aider à décrypter ce qui se cache en fait derrière les termes de votre évaluation, les élu-e-s de Solidaires Finances Publiques du Morbihan se mettent à votre disposition. Des permanences spéciales « Evaluation » sont organisées de 10h à 16h :

Lundi 26 mars 2018 à Vannes, au local syndical de la Cité administrative, étage -2

Jeudi 29 mars 2018 à Lorient, au local syndical, 2ème étage

N'hésitez pas à venir vers nous